

**POUR AIDER
LA RELÈVE AGRICOLE
À CULTIVER SA PASSION
ET
PRODUIRE POUR ET À LA SANTÉ DE LA SOCIÉTÉ**

**MÉMOIRE
PRÉSENTÉ PAR**

**L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE
DE SAINT-HYACINTHE**



**DANS LE CADRE DE
LA COMMISSION SUR L'AVENIR
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC**



TABLE DES MATIÈRES



1.	INTRODUCTION	page 3
	Les défis de demain en agriculture sont les défis de la relève agricole !	3
2.	MISE EN CONTEXTE	
	Si les tendances actuelles se maintiennent : l'agriculture deviendra de l' « agri-production » !	4
	Entre l'agriculture et l' « agri-production », la relève agricole a fait son choix	5
	L'agriculture : culture de base d'une société autosuffisante.....	5
	Une solution qui fait consensus : le modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA	5
	Un défi : vivre le modèle d'agriculture privilégier, au jour le jour, sur nos fermes.....	6
	Pour préciser la ferme à dimension humaine et l'aide à relever ses défis.....	6
3.	NOTRE PROPOSITION	
	...Une stratégie d'intervention à plusieurs niveaux interactifs et complémentaires	8
4.	EXPLICATION DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	
	Premier niveau : pérennité du modèle d'agriculture à privilégier	10
	Deuxième niveau : La sécurité du revenu	12
	Troisième niveau : financement et fiscalité des entreprises agricoles	14
	Quatrième niveau : soutien au développement organisationnel des entreprises agricoles.....	16
	Cinquième niveau : cohabitation et environnement	18
5.	CONCLUSION SYNTHÈSE.....	19



INTRODUCTION



Les défis de demain en agriculture sont les défis de la relève agricole !

En septembre 2006, lors de son allocution visant à lancer officiellement les travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, monsieur Yvon Vallières concluait ainsi :

« La Commission constituera une tribune exceptionnelle pour favoriser l'émergence d'idées neuves, établir un diagnostic général de la réalité et, finalement, se donner les bases d'une nouvelle vision du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la mesure des défis de demain ».

L'Association de la relève agricole de Saint-Hyacinthe (ARASH) tient à saisir cette opportunité que lui offre cette Commission de préciser la vision de l'agriculture de demain. Pour se faire, l'ARASH tient à préciser qu'elle part du principe suivant :

Les défis de demain en agriculture sont et doivent également demeurer les défis de la relève agricole

En effet, si l'on tombe dans le piège comme producteurs, citoyens, consommateurs, bref comme société de régler les problèmes actuels de l'agriculture sans tenir compte des besoins en évolution de ceux qui feront cette agriculture de demain au Québec, c'est-à-dire la relève agricole québécoise, on est en droit de se demander qui fera l'agriculture de demain ?

La relève agricole que nous sommes n'est pas dupe. En toute logique, tant qu'il y aura des citoyens à nourrir, des personnes qui auront faim, l'agriculture a un avenir. En ce sens, lorsqu'on se questionne sur l'avenir de l'agriculture au Québec, ce sur quoi on se questionne en réalité c'est sur l'avenir des producteurs qui font l'agriculture aujourd'hui et sur l'avenir de ceux qui feront l'agriculture de demain. On se questionne par le fait même sur le rôle de ces producteurs dans la chaîne agroalimentaire, de même que sur leurs rôles et leurs responsabilités au niveau de la sécurité et de la souveraineté alimentaire de notre société. Nous croyons donc que l'on doit éviter de parler d'agroalimentaire sans parler d'abord d'agriculture et également de production agricole sans parler d'abord de productrices et producteurs agricoles.

Si les tendances actuelles se maintiennent : l'agriculture deviendra de l'« agri-production »!

Dans le chapitre 2 de son document de consultation : la production agricole, la Commission énoncent différentes tendances de l'agriculture actuelle. Les faits qui y sont fournis démontrent, entre autres, l'accroissement de la taille des entreprises agricoles et de l'endettement considérable de ces dernières de même que la baisse significative de leur nombre au Québec. On y apprend également qu'il faut aux entreprises agricoles de 4 à 6 dollars d'actifs par dollar de vente alors que 2 dollars d'actifs par dollar de vente suffisent à l'ensemble de l'économie canadienne, que plus de 62,2 % du revenu des familles agricoles proviennent d'en dehors de la ferme et que sans les programmes gouvernementaux le revenu net agricole serait négatif. Voilà ce qu'on appelle des faits!

Toujours au chapitre 2 de son document de consultation, la Commission se questionne sur ce que signifient ces tendances sur l'avenir des fermes québécoises petites, moyennes et grandes ?

Répondre à cette question peut facilement nous amener à extrapoler dans toutes les directions. Notre but comme relève agricole n'étant pas dans ce mémoire de régler tous les problèmes de l'agriculture mais bien de proposer des solutions favorisant non seulement la pérennité de notre agriculture mais également nos chances de pouvoir la cultiver avec passion; nous orienterons donc nos réponses en fonction des intérêts de la majorité de la relève agricole que nous représentons.

Donc, en réponse à cette question, si les tendances actuelles se maintiennent, nous croyons que ce que nous constatons déjà s'aggravera au détriment des générations futures, c'est-à-dire que :

- De plus en plus de petites et de moyennes entreprises agricoles seront démantelées et rachetées par des plus grosses, ce qui favorisera encore davantage la concentration rendant de plus en plus inaccessibles les possibilités pour la relève agricole d'accéder par transfert ou démarrage à leur entreprise agricole.
- Les petites fermes qui démarreront en se spécialisant dans les produits de créneaux seront quant à elles en compétition de plus en plus féroce les unes avec les autres jusqu'à ce que leur « créneau » devienne la spécialité de grandes entreprises qui, fidèles aux tendances des marchés traditionnels, monopoliseront via une transformation et une distribution à grande échelle ces « nouveaux marchés » devenus rentables.
- En bout de ligne, la relève agricole aura de moins en moins le choix, si ce n'est qu'un seul choix, comme c'est déjà le cas dans certaines productions, de produire via des contrats d'intégration qui brime leur autonomie quant à la gestion et à la prise de décision de leur entreprise agricole.

En effet, la spirale de la concentration, accentuée par la mondialisation des marchés, entraîne la production agricole à moyen terme vers un modèle d'« agri-production » contrôlé par des grandes entreprises et des multinationales à l'instar des autres maillons de la chaîne agroalimentaire que sont notamment la transformation et la distribution. Tout ça nous dira-t-on pour mieux répondre aux besoins des consommateurs. Mais justement, à ce niveau, il faudra éviter que la fin, ou devrions nous dire la « faim », justifie tous les moyens!

Entre l'agriculture et l' « agri-production », la relève agricole à fait son choix!

Qu'on se le dise et qu'on se le répète : *la relève agricole que nous représentons ne veut pas être obligée de faire de l'agriculture à forfait, de l'« agri-production », au profit des compagnies ou des multinationales sur lesquelles elle n'a aucun pouvoir et sur lesquelles, tenons-nous à spécifier, ses concitoyens n'auront pas plus de pouvoir d'influence que ce soit en matière d'environnement ou autres.*

Stop! Nous disons stop à ce modèle d'« agri-production », au sein duquel les intérêts de la production agricole, et par conséquents nos intérêts, sont dictés par une coordination verticale qui privilégie les intérêts de la distribution et de la transformation. Si une chaîne est aussi forte que son maillon le plus faible il est impératif, autant pour les consommateurs que pour la distribution et la transformation, que la chaîne agroalimentaire puisse protéger et renforcer son maillon qui lui fourni sa matière première, c'est-à-dire la production agricole. Et comme la force des maillons d'une chaîne est directement reliée aux matériaux qui les composent, nous tenons à vous rappeler que ce qui compose la production agricole ce sont les entreprises agricoles et, avant tout, les productrices et producteurs agricoles qui leur donne vie grâce à *la passion* qu'ils cultivent depuis des générations pour leur profession.

L'agriculture : culture de base d'une société autosuffisante

Donc, c'est clair, les jeunes que nous représentons veulent faire et vivre de l'agriculture! Ils ne veulent pas faire de l'« agri-production » au profit de compagnies qui leur permettent de survivre sans leur passion. Pourquoi ? Parce que l'agriculture c'est la « culture » de base d'une société, celle qui lui fournit sa nourriture essentielle. Comme toutes cultures qui identifient et distinguent ceux qui la cultivent au sein de toutes les sociétés, l'agri-culture, notre agriculture québécoise, est basée sur des valeurs et des principes qui nous caractérisent non seulement en tant qu'agricultrices et agriculteurs mais aussi en tant que citoyens du peuple québécois.

Si c'est les valeurs et les principes à la base de notre agriculture de même que les pratiques qui en découlent qu'il faut se rappeler et re-préciser lors de cette Commission...Ok! Mais attention! Attention à ce que nous allons semer lors de cette Commission car nous allons le récolter demain! Alors, attention ne perdons pas de vue dans nos débats celles et ceux qui font et qui feront l'agriculture de demain, les agricultrices et les agriculteurs, eux-mêmes citoyennes et citoyens, car c'est notre seule chance de conserver une agriculture québécoise qui cultive nos valeurs et qui nous ressemble. Autrement l'agriculture deviendra de l'« agri-production » ayant comme seuls fondements les lois du marché et du commerce international. S'il est irréaliste de soustraire complètement notre agriculture des tendances du marché mondial nous croyons que ce serait une grosse erreur de laisser notre agriculture et les valeurs qu'elle cultive se diluer, se fondre et en définitive se perdre dans cette « logique » froide du commerce et des marchés mondiaux.

Une solution qui fait consensus : le modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA

Afin de contrer toutes ces tendances qui pourraient nous condamner à faire de l'« agri-production » plutôt que de l'agriculture, l'ARASH défend le modèle d'agriculture privilégié par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ce modèle qui fait largement consensus au sein de l'UPA, s'articule autour de 10 caractéristiques qui traduisent les valeurs et les principes de l'agriculture dont veut vivre la relève agricole du Québec. Ce modèle d'agriculture, nous le croyons, s'il est bien soutenu par l'État et la société québécoise, nous permettra non seulement de freiner le modèle d'« agri-production » à la solde des grosses compagnies et des multinationales mais surtout de préserver nos valeurs et ainsi de conserver la passion de nos générations futures pour leur profession. En sommes, le modèle d'agriculture que nous désirons privilégier se caractérise principalement par le fait qu'il vise à :

1. Favoriser *l'autonomie* des productrices et producteurs agricoles;
2. Permettre de *maintenir le maximum de fermes* au Québec;
3. Assurer aux producteurs une *viabilité comparable au reste de la société* et leur permettre de *retirer le maximum de leurs revenus dans le prix du marché*;
4. Utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles;
5. Favoriser la *diversification de l'agriculture* sur l'ensemble du territoire;
6. Assurer une *cohabitation harmonieuse* avec la population rurale et urbaine;
7. Contribuer au *dynamisme socio-économique* des zones rurales et du reste du Québec;
8. Permettre de suivre l'évolution des marchés;
9. Favoriser l'implication des productrices et producteurs dans les réseaux de commercialisation;
10. Fournir à la population du Québec des *produits diversifiés et de qualité*.

Un défi : vivre le modèle d'agriculture privilégié, au jour le jour, sur nos fermes

Certes, l'on sait que la vertu fait généralement consensus car rare sont ceux qui s'affichent ouvertement contre la vertu! Mais au-delà de la vertu, les caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA décrivent autant d'enjeux que l'on se doit de considérer et de résultats que l'on se doit d'atteindre si l'on désire que l'avenir de l'agriculture corresponde à nos valeurs, nos besoins et nos aspirations en tant que relève agricole, en tant qu'agricultrice et agriculteur. Que ce soit pour la relève agricole ou pour l'ensemble des agricultrices et agriculteurs du Québec, le principal enjeu est d'arriver à concrétiser ce modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA à travers les décisions qu'ils prennent, au jour le jour, sur leur entreprise agricole.

Pour y arriver, l'UPA par ses prises de positions et ses actions vise, entre autres, à favoriser le maintien et le développement d'entreprises à dimension humaine. Au sein de l'UPA, on définit généralement les entreprises à dimension humaine comme étant :

- Des entreprises viables, vivables, transmissibles et durables qui sont la propriété de familles qui y travaillent et qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décision tout en y fournissant l'essentiel du capital.

Pour nous, en tant que relève agricole, cette définition représente en soit un résultat à atteindre et les 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier représentent autant d'objectifs intermédiaires qui agissent en tant qu'indicateurs qui doivent baliser nos prises de positions et nos actions. C'est pourquoi, pour nous, la ferme à dimension humaine c'est bien plus qu'une définition, qu'une taille ou qu'un volume de production. En fait, nous croyons que la ferme à dimension humaine est indissociable de la stratégie qu'il faut mettre en œuvre pour la concrétiser. On s'explique.

Pour préciser la ferme à dimension humaine et l'aider à relever ses défis...

Plusieurs débats ont eu lieu alentour de la « ferme familiale », de la « ferme à dimension humaine » ou de « l'entreprise à dimension humaine ». Ces débats ont même contribué à galvauder ces termes en créant certains préjugés alentour du concept. Toutefois, peu importe le nom qu'on lui donne et les préjugés qui l'entourent, on constate que les conflits qu'elle engendre surviennent

souvent lorsqu'on tente de réduire la ferme à dimension humaine à une partie de ce qu'elle est : sa taille, son volume de production, son autonomie, le soutien auquel elle devrait avoir droit, etc.

En fait, pour expliquer notre vision de la ferme à dimension humaine (FDH) nous utiliserons une expression bien connue :

« Le tout est plus que la somme de ses parties »

Si vous voulez bien excuser ce détour « philosophique » nécessaire et nous suivrent encore quelques instants nous pourrions vous expliquer que lorsqu'on dit d'un Tout qu'il est plus que la somme de ses parties c'est que *l'interaction entre les parties qui composent ce Tout est aussi importante que le Tout lui-même*. *Sans cette interaction, ce processus, le Tout ne pourrait pas être ce qu'il est ou, du moins, correspondre à tout ce qu'on attend de lui.*

Ainsi, un ingrédient manquant ou en mauvaise quantité peut, par exemple, faire du chef-d'œuvre culinaire d'un grand chef cuisinier une recette « ben ordinaire ». Appliquer à la ferme à dimension humaine, ce principe nous amène à dire que *sans l'interaction d' « ingrédients » essentiels, la ferme à dimension humaine ne peut pas concrètement être viable, vivable, transmissible et durable tout en étant la propriété de familles qui y travaillent et qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décision tout en y fournissant, de surcroît, l'essentiel du capital.*



NOTRE PROPOSITION



...Une stratégie d'intervention à plusieurs niveaux interactifs et complémentaires

Au chapitre 2 de son document de consultation, la Commission nous demande : « Quelles stratégies devrions-nous retenir pour gérer les conséquences des tendances actuelles au sein de la production agricole? »

En fait, la réponse à cette question constitue le but premier de ce mémoire. Pour aider la relève agricole à cultiver sa passion, sa profession, l'ARASH, suite aux réflexions qu'elle a faites au cours des dernières années de concert avec la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, tient à proposer une *stratégie opérationnelle d'intervention*. Cette stratégie, au-delà des moyens déjà proposés et à proposer, nous permettra de maintenir en interaction des « ingrédients » que nous jugeons essentiels à la concrétisation quotidienne de la ferme à dimension humaine et du modèle d'agriculture à privilégier par l'UPA.

Ainsi, croyons-nous, nous aiderons non seulement la cause de la relève agricole en permettant à nos entreprises d'être pérennes, c'est-à-dire viables, vivables, transmissibles et durables mais nous aiderons également, en même temps, l'ensemble des agricultrices et agriculteurs à rester propriétaires de leur entreprise en leur donnant la possibilité d'être autonome, c'est-à-dire la possibilité d'y assumer avec leur famille l'essentiel de la gestion et de la prise de décision.

Les « ingrédients » qui sont mis en *interaction* et en *complémentarité* via cette stratégie que nous vous proposons se divisent, pour le moment¹, en cinq niveaux d'intervention que nous croyons indispensables au maintien, au développement et à l'avenir de la ferme à dimension humaine. Ces niveaux proposent à leur tour d'autres « ingrédients » essentiels, présentés cette fois sous forme de résultats à atteindre et de moyens pour les atteindre. Mis en *interaction* et en *complémentarité* les uns avec les autres ces niveaux d'intervention et leurs « ingrédients » respectifs contribueront à faire de la ferme à dimension humaine un moyen incontournable pour vivre et « cultiver » les valeurs et les principes de l'agriculture que nous désirons privilégier.

Le tableau qui suit représente les cinq niveaux d'intervention qui doivent être mis en *interaction* et en *complémentarité*. Pour certains de ces niveaux d'intervention, l'ARASH vous proposera par la suite des moyens qui peuvent, au sein de cette stratégie, accroître l'efficacité de la complémentarité et l'interaction nécessaire au maintien, au développement et à l'avenir de la ferme à dimension humaine. Ces autres moyens pourront également :

***aider la relève agricole à cultiver sa passion
afin qu'elle puisse la transmettre au reste de la société
en produisant pour et à sa santé !***

¹ Tout comme la ferme à dimension humaine que nous préconisons, la stratégie d'intervention que nous proposons et qui s'inspire d'une approche systémique, se veut évolutive dans le temps. Elle est donc appelée à évoluer et donc à être remise constamment en question afin de s'assurer qu'elle correspond toujours à la réalité.

STRATÉGIE D'INTERVENTION
POUR ASSURER L'AVENIR DE LA FERME À DIMENSION HUMAINE
ET LE RESPECT DU MODÈLE D'AGRICULTURE À PRIVILÉGIER

NIVEAUX D'INTERVENTION

Pour assurer le maintien, le développement et l'avenir de la ferme à dimension humaine
 et la pérennité de l'agriculture

1. Objectif : pérennité du modèle d'agriculture à privilégier

But : assurer la conformité avec les caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA

- Autonomie des productrices et producteurs
- Maintien du maximum de fermes
- Viabilité comparable au reste de la société et le maximum des revenus dans le prix du marché
- Offre à la population de produits diversifiés et de qualité
- Cohabitation harmonieuse
- Utilisation rationnelle des ressources naturelles
- Diversification de l'agriculture
- Contribuer au dynamisme socio-économique
- Implication dans les réseaux de commercialisation
- Suivre l'évolution des marchés

2. Sécurité du revenu - 3 niveaux d'intervention

a) **1^{er} niveau (individuel) : Gestion faite sur la ferme par les agricultrices et les agriculteurs**

b) **2^e niveau (collectif) : Mise en marché collective** ordonnée qui assure un prix équitable dans le marché

- ✓ Productions sous G.O ✓ Productions sans G.O

c) **3^e niveau (collectif): Soutien de l'État**

- ✓ PCSRA ✓ ASRA ✓ Assurance récolte ✓ Etc.

3. Financement et fiscalité des entreprises

↳ **Adapté aux stades de vie d'une entreprise agricole pour une génération**

- a) **Accès** (démarrage, établissement)
- b) **Consolidation** (vs viabilité)
- c) **Développement** (vs pérennité)
- d) **Transfert / Retraite**

4. Soutien au développement organisationnel des entreprises agricoles

- a) Services-conseils (réseau)
- b) Formation agricole (de base et continue)
- c) Mentorat, coaching
- d) Etc.

5. Cohabitation / Environnement (l'entreprise agricole dans son milieu)

- a) Cohabitation
- b) Environnement
- c) Fiscalité municipale
- c) Etc.



EXPLICATION DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION



Comme nous vous l'avons expliqué d'entrée de jeu, dans la mise en contexte de ce mémoire, toute cette stratégie d'intervention vise à permettre le maintien et le développement de la ferme à dimension humaine que nous désirons privilégier pour assurer l'avenir de notre agriculture et ainsi contrer les tendances actuelles qui vont à l'encontre des valeurs et des principes qui sont à la base de cette agriculture qui est la nôtre et que nous voulons perpétuer comme relève agricole.

Premier niveau : Pérennité du modèle d'agriculture à privilégier

Pour ce faire, il nous apparaît « logique » que tous les niveaux d'intervention de cette stratégie visent essentiellement l'atteinte de chacune des 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA. Ainsi ce premier niveau d'intervention a, ni plus ni moins, comme but de nous rappeler ce pourquoi nous agissons à chacun des autres niveaux. À ce titre, les 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA représentent autant les enjeux auxquels fait face notre agriculture actuelle que des résultats qu'elle se doit d'atteindre pour avoir un avenir et éviter de se transformer en « agri-production » au sein de laquelle les agricultrices et les agriculteurs n'auraient aucune autonomie et aucun pouvoir significatif quant à la gestion, à la prise de décision et à l'avenir de leur entreprise.

Pour chacun des niveaux de cette stratégie d'intervention nous vous présenterons sous forme de tableau :

- **Les situations problématiques** (pour la relève agricole) que ce niveau vise à modifier;
- **Les enjeux** de ces situations problématiques pour la relève agricole (i.e. les impacts négatifs (pertes) ou positifs (gains) de ces situations problématiques);
- **Les solutions proposées** pour, entre autres, aider la relève agricole (sous forme de **résultats visés** pour régler une situation problématique et/ou de **moyens privilégiés** pour atteindre ces résultats)

NIVEAU 1 :	
Objectif : pérennité du modèle d'agriculture à privilégier	
Situations problématiques (entre autres pour la relève agricole)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entreprises agricoles grossissent de plus en plus (pression de la concentration à tous les niveaux dans la chaîne agroalimentaire – Intrants, production, transformation, distribution); ▪ Ces entreprises agricoles sont de plus en plus difficiles à transférer; ▪ Croissance du nombre de démantèlement d'entreprises agricoles au détriment des transferts; ▪ Il y a de moins en moins de producteurs agricoles et d'entreprises agricoles au Québec; ▪ De plus en plus de producteurs doivent passer par l'intégration pour entrer ou rester en productions; ▪ Etc.
Enjeux <u>Enjeux</u> : Impacts négatifs (pertes) ou positifs (gains) de la situation sur la relève	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les enjeux reliés aux 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier : <ul style="list-style-type: none"> - Perte d'autonomie des agriculteurs; diminution constante du nombre de fermes; crise des revenus <u>nets</u> des agriculteurs; problème de cohabitation; perte graduelle de la diversité de l'agriculture; etc. ▪ La pérennité de l'agriculture est menacée. L'agriculture se transforme graduellement en « agri-production », au profit des compagnies ou des multinationales sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir; ▪ Difficulté à maintenir des entreprises à dimension humaine, c'est-à-dire viables, vivables, transmissibles et durables qui sont la propriété de familles qui y travaillent et qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décision tout en y fournissant l'essentiel du capital. ▪ Perte graduelle des valeurs et des principes à la base de notre <u>agriculture</u>; ▪ Pression vers le démantèlement des entreprises agricoles plutôt que vers le transfert; ▪ Difficulté croissante à démarrer en agriculture ; ▪ Etc.
Solution(s) proposée(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se concerter pour tous (État, agriculteurs, citoyens, etc.) intervenir simultanément à plusieurs niveaux afin d'assurer le maintien, le développement et l'avenir de notre agriculture via : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La définition d'un nouveau contrat social précisant le rôle et les responsabilités sociales de notre agriculture notamment au niveau de la santé, la sécurité et la souveraineté alimentaire de notre société; ✓ La mise en application de cette stratégie d'intervention à plusieurs niveaux complémentaires pour assurer le maintien, le soutien, le développement et l'avenir de la ferme à dimension humaine comme moyen privilégié de vivre le modèle d'agriculture que nous désirons privilégier.
Message	<p>Il est urgent et impératif qu'on intervienne simultanément à plusieurs niveaux complémentaires pour assurer l'avenir de notre agriculture et permettre à nos entreprises agricoles d'être et de demeurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ viables, vivables, transmissibles et durables tout en étant la propriété de familles qui y travaillent et qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décision en y fournissant l'essentiel du capital.

Deuxième niveau : La sécurité du revenu

Ce niveau d'intervention vise à assurer aux agricultrices un niveau de vie, un revenu net équitable, basé sur leurs coûts de production et comparable au reste de la société. À ce niveau, nombre d'études ont démontré que des compétences, notamment en gestion, diminuaient considérablement les risques d'échec des projets d'établissement en agriculture en augmentant, entre autres, la capacité des agricultrices et des agriculteurs à faire face aux situations de crise. Il nous apparaît donc évident que le premier palier d'intervention pour assurer la sécurité d'un revenu net décent aux producteurs, est un palier d'intervention individuel qui passe par le *développement des compétences de gestion* des agricultrices et des agriculteurs.

Les deuxième et troisième paliers d'intervention pour assurer un revenu net équitable aux agriculteurs, sont pour l'ARASH les paliers d'intervention collectifs suivants : *la mise en marché collective* et *les programmes de soutien de l'État*. Ainsi, l'ARASH dans ses revendications et son action s'appuie sur les mêmes principes qui guident les actions de l'UPA², notamment sur celui qui précise que les revenus nets des agricultrices et des agriculteurs doivent d'*abord* provenir de leurs actions collectives de mise en marché et *ensuite* du maintien et du développement de divers mécanismes complémentaires nécessaires, compte tenu des caractéristiques conjoncturelles et structurelles propres à ces secteurs.

Alors, pour assurer la sécurité du revenu des agricultrices et des agriculteurs, l'ARASH croit qu'il ne faut pas hésiter à réévaluer, bonifier l'ensemble des moyens existant, voire même à en développer de nouveaux en fonction de l'évolution des besoins et des conjonctures.

Deuxième niveau La sécurité du revenu	
Situations problématiques (entre autres pour la relève agricole)	<ul style="list-style-type: none">▪ Les revenus nets des producteurs stagnent depuis des années lorsqu'ils ne diminuent pas (coûts de productions plus élevés que prix de vente) alors que les actifs qui leur sont nécessaires pour produire (terres, bâtiments, quota, etc.) augmentent sans cesse;▪ L'endettement des producteurs agricoles est de plus en plus élevé;▪ Marge bénéficiaire trop faible pour permettre aux agriculteurs de développer leur entreprise;▪ Il est de plus en plus difficile pour les jeunes qui le désirent d'avoir accès aux actifs agricoles nécessaires, donc de partir en agriculture;▪ Face à cette conjoncture, de plus en plus de jeunes décident de se diriger dans des domaines connexes à la production ou tout simplement en dehors de l'agriculture;▪ On constate un déséquilibre et une iniquité dans la répartition des profits au niveau de la chaîne agroalimentaire;▪ Etc.
Enjeux <u>Enjeux</u> : Impacts négatifs (pertes) ou positifs (gains) de la situation sur la relève	<ul style="list-style-type: none">▪ Une entreprise qui fait faillite est rarement transférée... Diminution de producteurs et de fermes... Pérennité de l'agriculture menacée;▪ Impossibilité pour plusieurs de développer leur entreprise sans s'endetter davantage mais s'ils ne développent pas, ils risquent parfois de ne plus être compétitifs (spirale de l'endettement);▪ Le contexte d'endettement et de faibles revenus nets crée une pression en faveur du démantèlement au détriment du transfert;▪ Situation favorise la concentration des entreprises (elles cherchent à obtenir une économie d'échelle pour accroître leurs marges bénéficiaires)▪ Etc.

² Les 12 principes qui guident l'UPA dans la réalisation de sa mission se retrouvent notamment sur son site internet, sous la rubrique : Qui sommes-nous ? Nos valeurs, notre mission.

<p>Solution(s) proposée(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre et soutenir les stratégies à moyen et long terme de l'UPA pour assurer un revenu net équitable (Accroissement de la demande pour les produits du Québec, meilleure répartition de la richesse entre les maillons de la chaîne agroalimentaire, transparence des prix sur les marchés, consolidation de nos projets collectifs de mise en marché) <ul style="list-style-type: none"> - Soutien de l'État au développement de projets ciblés d'étiquetage des produits du Québec; ▪ Assurer une complémentarité entre les trois paliers d'intervention suivants pour assurer des revenus nets décents : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des entreprises agricoles par des agriculteurs - Mise en marché collective - Programmes de soutien de l'État ▪ Favoriser l'autonomie des agriculteurs et de la relève agricole dans la gestion de leur entreprise et au niveau de leur pouvoir de décision via : <ul style="list-style-type: none"> - <u>la création de contrats types d'intégration</u> - la mise en place et le soutien de <u>structures de coordination verticale gérées par et pour les productrices et producteurs agricoles via leur plan conjoint</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ qui offre les mêmes avantages, les mêmes garanties et les mêmes services que ceux offerts par l'intégration privée, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ une garantie d'approvisionnement en intrants, en animaux et ce, à un prix concurrentiel (ex. : <u>création de groupes régionaux d'achats d'intrants</u>); ○ une garantie de vente du produit visé à un prix déterminé (ex. : <u>implication accrue des agriculteurs dans la transformation / distribution</u>); ○ l'accès à une expertise technique spécialisée au niveau de la production par le biais de services-conseils non liés; ✓ et qui sera capable éventuellement de s'autofinancer : <ul style="list-style-type: none"> ○ par la création d'un <u>Fonds de soutien spécifique</u> ou d'un <u>Fonds de solidarité agricole</u>;
<p>Message</p>	<p>Il est impératif que l'État et le reste de la société comprennent que le fait d'assurer des revenus nets suffisants aux agriculteurs permet à ces derniers d'assurer à leur concitoyens une sécurité et une souveraineté alimentaire.</p> <p>Pour se faire, l'État doit permettre aux agriculteurs de protéger, consolider et développer leurs outils de mise en marché. L'État doit également soutenir son agriculture pour l'aider à faire face aux aléas climatiques et aux imprévus des marchés. Ainsi, seulement, il sera possible de maintenir un maximum de fermes à dimension humaine sur notre territoire et ainsi contrer la concentration des fermes et l'intégration privée de l'agriculture.</p>

Le financement

Dans le deuxième chapitre de son document de consultation, la Commission pose les constats suivants : « (...) les investissements croissants des entreprises agricoles entraînent des responsabilités financières de plus en plus importantes. L'agriculture est une activité économique à haute intensité de capital. Comparativement à d'autres secteurs, la quantité de capital qu'il faut investir par unité de produit vendu y est, en général, plus élevée ». Toutefois : « Les revenus des fermes peuvent aussi varier d'une année à l'autre en raison des fluctuations des prix, de mauvaises conditions climatiques, de catastrophes naturelles, de décisions politiques ou d'autres impondérables ».

Dans ce contexte, où la valeur des actifs agricoles (terres, bâtiments, machinerie, quotas, etc.) est constamment à la hausse alors que les revenus des producteurs ont tendance à stagner, il devient impératif, pour assurer le maintien de fermes à dimension humaine qui respectent les 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier (1^{er} niveau d'intervention), de non seulement maintenir et développer les aides financières existantes mais également d'adapter les programmes de financement en fonction de l'évolution des besoins de financement qui eux, évoluent au même rythme que l'ensemble des réalités agricoles.

Ainsi, pour assurer le maintien et le développement d'un maximum d'entreprises agricoles viables, vivables et transférables sur lesquelles les agriculteurs ont l'autonomie nécessaire pour en assurer la gestion et décider du développement de leur entreprise, il importe que les agriculteurs aient accès, en complémentarité aux mécanismes qui leur assurent une sécurité du revenu, à des mécanismes de financement qui respectent les différents stades de vie d'une entreprise au cours d'une génération soit :

- l'accès à l'entreprise;
(et aux actifs agricoles nécessaires à leur projets d'établissement);
- la consolidation de l'entreprise;
(pour la rendre viable et vivable)
- le développement de l'entreprise;
(pour la garder compétitive)
- la planification du transfert et de la retraite

La fiscalité des entreprises agricoles

Enfin, au-delà du financement qui permet aux agriculteurs d'y investir l'essentiel du capital nécessaire à l'acquisition des actifs, il est indispensable que des mesures fiscales viennent permettre le transfert de ces actifs d'une génération à l'autre, sans étrangler dès le départ la relève agricole et sans « abandonner » les cédants avec des revenus insuffisants à une retraite décente. Ainsi donc, ces mesures fiscales doivent-elles aussi s'adapter aux différents stades de vie d'une entreprise, en facilitant notamment l'établissement et la retraite des producteurs.

NIVEAU 3 :

Financement et fiscalité des entreprises agricoles

Situations problématiques (entre autres pour la relève agricole)	<ul style="list-style-type: none">▪ Les jeunes qui veulent démarrer une entreprise agricole ne peuvent offrir les garanties indispensables à l'obtention du financement nécessaire et ce, souvent malgré un plan d'affaire viable et les compétences académiques nécessaires;▪ Lors des premières années suivant l'établissement, le paiement des intérêts gruge souvent la marge bénéficiaire nécessaire aux investissements utiles à la consolidation de l'entreprise;▪ Les programmes de financement sont mal adaptés aux différents stades de développement d'une entreprise agricole (établissement, consolidation développement, transfert-retraite);<ul style="list-style-type: none">- La « prime à l'établissement » sert de plus en plus souvent aux parents à consolider l'entreprise déjà existante pour faire de la place à leur relève. Alors quand vient le temps pour la relève d'acquérir l'entreprise, les fonds sont souvent insuffisants pour acheter l'entreprise et assurer un revenu net adéquat;▪ Les cédants doivent transférer leur entreprise à un coût qui équivaut souvent à moins de 50 % de sa valeur marchande;▪ Lors d'un transfert, la relève agricole n'a généralement pas les moyens financiers pour assurer des rentrées d'argent suffisantes pour ceux qui transfèrent;▪ Plusieurs entreprises agricoles sont transférées à moins de 50 % de leur valeur marchande;▪ Lors d'un transfert, le montant de la déduction pour gains en capital n'est pas suffisant pour éviter au cédant de payer des sommes considérables en impôt;▪ Les règles fiscales actuelles ne permettent pas le transfert entre génération libre d'impôt à une personne qui n'est pas l'enfant de celui qui transfère;▪ Etc.
Enjeux <u>Enjeux</u> : Impacts négatifs (pertes) ou positifs (gains) de la situation sur la relève	<ul style="list-style-type: none">▪ Impossibilité pour plusieurs d'avoir accès au financement nécessaire à l'acquisition d'actifs agricoles (terres, bâtiments, quotas, etc.) indispensables au projet d'établissement dû :<ul style="list-style-type: none">- À l'incapacité de la relève agricole d'offrir les garanties nécessaires;<ul style="list-style-type: none">↳ plusieurs jeunes producteurs doivent donc se diriger vers l'intégration qui offre des garanties nécessaires à l'obtention du financement recherché;- À l'incapacité de la relève à concurrencer des agriculteurs déjà établis qui eux ont le pouvoir d'acheter les actifs agricoles pour consolider ou agrandir leur entreprise (favorisant la concentration);▪ Dans cette situation, plusieurs cédants sont dans l'impossibilité d'avoir un revenu suffisant à la retraite s'ils ne démantèlent pas leur entreprise;▪ Incapacité pour la relève agricole de rembourser son financement tout en se conformant aux diverses réglementations existantes (environnementales, municipales, etc.)▪ Dû à la variation des revenus et à la croissance des actifs agricoles, les entreprises sont souvent financées en fonction de leur valeur de démantèlement (valeur marchande) plutôt qu'en fonction de la capacité de payer des producteurs, ce qui accroît l'endettement des jeunes et crée encore une fois une pression sur le démantèlement des entreprises;▪ Plusieurs entreprises agricoles sont démantelées plutôt que transférées dû au manque de mesures fiscales favorisant une retraite décente et par le fait même un transfert optimal des entreprises;▪ L'avenir de l'agriculture au Québec passe par la mise en place de mesures fiscales qui agissent comme un tremplin au développement de l'agriculture et non comme un frein;▪ Etc.
Solution(s) proposée(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer des modes de financement adaptés plus spécifiquement aux différents stades de vie d'une entreprise que sont :<ul style="list-style-type: none">- L'accès à l'entreprise (et aux actifs agricoles nécessaires à leur projet d'établissement)- La consolidation de l'entreprise (pour la rendre viable et vivable)

	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement (pour la maintenir à jour, la garder compétitive et la diversifier) - Le transfert et la retraite (la planification et la réalisation de ces étapes complémentaires) ▪ Offrir un financement sous forme de capital patient sans remboursement d'intérêt durant les cinq années suivant l'établissement ▪ La création d'un <i>Fonds de solidarité agricole</i> qui pourrait financer des projets d'établissement et d'un <i>Fonds collectif de retraite</i> pour la profession agricole ▪ La création d'une <i>politique fiscale spécifique au monde agricole</i> visant le renouvellement des générations nécessaire à la pérennité de l'agriculture via des mesures fiscales telles que : <ul style="list-style-type: none"> - Un régime d'épargne transfert; - La non imposition de la subvention à l'établissement - Un incitatif fiscal à la formule prêteur-vendeur de la FADQ - L'augmentation de la déduction pour gain en capital - Etc.
Message	<p>La pérennité de l'agriculture du Québec passe par notre capacité comme société à renouveler les générations de producteurs en s'assurant, premièrement, que les cédants ne seront pas obligés de démanteler leur entreprise pour avoir un revenu de retraite suffisant et deuxièmement, en s'assurant de rendre l'agriculture accessible à des jeunes provenant ou non du monde agricole.</p>

Quatrième niveau : Soutien au développement organisationnel des entreprises agricoles

Pour assurer la pérennité d'un maximum de fermes à dimension humaine qui se développent en rencontrant les objectifs inhérents aux 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier (autonomie, revenus comparables et équitables dans prix du marché, utilisation rationnelle des ressources naturelles, contribution au dynamisme socio-économique, etc.) il est également indispensable que les agricultrices et les agriculteurs connaissent et puissent avoir accès à un soutien organisationnel diversifié de manière à assurer, dans un premier temps, le développement continu de leurs connaissances (savoir) et de leurs compétences (savoir-faire et savoir-être) et, dans un deuxième temps, un soutien technique spécialisé complémentaire à la fine pointe de manière à maintenir la compétitivité de leur entreprise et par le fait même, la pérennité de cette dernière.

En effet, le soutien au développement organisationnel des entreprises agricoles, qu'il prenne la forme de formation continue, de coaching/mentorat ou de services-conseils spécialisés spécifiques, est impératif, non seulement pour valider mais également pour optimiser l'apport des mécanismes visant à sécuriser les revenus des agriculteurs (2^e niveau d'intervention), l'apport des structures de financement adaptées aux stades de vie d'une entreprises et également l'apport des nouvelles mesures fiscales adaptées aux réalités agricoles (3^e niveau d'intervention).

Fait important, au niveau du soutien organisationnel offert aux entreprises agricoles, il doit y avoir un équilibre entre l'importance qu'on accorde aux aspects économiques liés au transfert de ferme et l'importance accordée aux relations humaines si l'on désire assurer le renouvellement des générations sur des fermes à dimension humaine dans le respect du modèle d'agriculture à privilégier.

NIVEAU 4 :

Soutien au développement organisationnel des entreprises agricoles

Situations problématiques (entre autres pour la relève agricole)	<ul style="list-style-type: none">▪ À l'ère de l'information, ce n'est pas la quantité d'information qui manque aux jeunes agriculteurs qui désirent s'établir mais bien des repères qui les aideraient à mieux sélectionner et distinguer l'information dont ils ont besoin, de l'information inutile pour eux;▪ La majorité des jeunes agriculteurs ne connaissent pas les différentes étapes qu'il est nécessaire de franchir pour optimiser le succès de leur projet d'établissement, ils omettent donc de consulter les services-conseils qui peuvent les aider à chacune de ces étapes et/ou qui peuvent les orienter à travers l'ensemble de ce processus d'établissement;▪ Il n'existe pas de structure d'accueil qui fait office de guichet unique d'information et qui informe, oriente, conseil et accompagne les jeunes agriculteurs tout au long de leur processus d'établissement;▪ Il n'existe pas non plus de structure ou de regroupement de mentor qui pourrait guider et orienter les jeunes dans leur apprentissage en tant que producteur agricole;▪ Certains jeunes agriculteurs qui ont acquis une expertise, non pas sur des bancs d'école mais en travaillant sur une entreprise agricole, n'ont aucun moyen de faire reconnaître leur expertise pour avoir accès à des primes ou subventions;▪ Les programmes d'enseignement secondaires et collégiaux en agriculture ont connu des baisses significatives d'inscriptions;▪ Etc.
Enjeux <u>Enjeux</u> : Impacts négatifs (pertes) ou positifs (gains) de la situation sur la relève	<ul style="list-style-type: none">▪ L'échec de projets d'établissement (de démarrage comme de transfert) dû à un manque d'information et de soutien adéquat au moment opportun du processus de transfert;▪ Par ignorance plusieurs jeunes agriculteurs se privent de services-conseils de qualité qui peuvent contribuer de façon significative au succès de leur projet d'établissement;▪ L'absence de structures accessibles de reconnaissances des acquis prive plusieurs jeunes d'avoir accès à de l'aide indispensable à leur entreprise agricole;▪ L'absence de structure de mentorat prive plusieurs jeunes agricultrices et agriculteurs des connaissances (savoir) et des compétences (savoir-faire et savoir être) d'agriculteurs d'expérience ;▪ Etc.
Solution(s) proposée(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir et bonifier la Politique jeunesse volet établissement du MAPAQ en lui assurant le financement nécessaire à concrétisation des objectifs prévus dans cette Politique, notamment :<ul style="list-style-type: none">- Une structure d'orientation d'accueil et d'accompagnement de la relève agricole dans chaque direction régionale du MAPAQ qui offre obligatoirement, dans chaque région, les services suivants :<ul style="list-style-type: none">✓ un <u>service d'étude et d'analyse des besoins</u> relatifs à chaque relève agricole se présentant en tant que requérant des services de cette structure d'accueil;✓ un <u>service de référence</u> qui oriente les requérants vers les services-conseils étant en mesure de répondre à leurs besoins dans le processus d'établissement;✓ un <u>service d'accompagnement et/ou de coaching</u> de la relève agricole qui aiderait les requérants :<ul style="list-style-type: none">♦ à avoir une vision d'ensemble des différentes étapes et ressources indispensables au processus d'établissement;♦ à mettre en lien les conseils des différentes ressources consultées;♦ en rencontrant, au besoin, les ressources avec eux afin des les aider à comprendre et à défendre leurs besoins.- la mise en place de <u>structures de mentorat</u> pour le bénéfice de la relève agricole;- Accroître l'accessibilité à la <u>reconnaissance des acquis</u> et développer les outils nécessaires;- Appuyer des <u>projets innovateurs</u> (incubateurs d'entreprise, prospection de la relève, banque de fermes, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer des <u>crédits d'heures significatifs pour avoir accès à des services-conseils</u> dès l'avant-projet, de même qu'à toutes les étapes subséquentes de la planification à la réalisation du projet d'établissement; ▪ Développer <u>un réseau de services-conseils non-liés</u> accessible et compétitif par rapport à ce qui est offert par l'intégration privée;
Message	<p>La capacité des agriculteurs à se donner une vision de développement de leur entreprise, à planifier ce développement et à atteindre les résultats visés tout en préservant leur autonomie dans la gestion d'une entreprise viable, vivable, transmissible et durable est directement proportionnel au soutien organisationnel auquel ils ont eu droit dans le passé et auquel ils ont présentement accès.</p> <p>La diversité de ce soutien organisationnel est également directement proportionnel avec l'augmentation des chances de succès de l'entreprise.</p>

Cinquième niveau : Cohabitation et environnement

Ce 5^e niveau d'intervention tend à situer la ferme à dimension humaine dans son milieu. D'ailleurs, certains objectifs inhérents au modèle d'agriculture à privilégier sont directement reliés à ce niveau d'intervention qui est également indispensable au maintien, au développement et à la pérennité de la ferme à dimension humaine.

Toutefois, pour le bénéfice du présent mémoire, l'ARASH n'a pas cru bon extrapoler davantage sur les situations problématiques vécues à ce niveau d'intervention, sur les enjeux de ces situations de mêmes que sur les solutions à apporter pour améliorer ces mêmes situations. L'ARASH invite donc les lecteurs du présent mémoire de même que l'ensemble des personnes et organismes qui travailleront au maintien, au développement et à la pérennité de la ferme à dimension humaine à proposer des pistes de solutions. L'ARASH les invite également à réagir et à bonifier l'ensemble des propositions qu'elle a faites dans ce mémoire car elle est loin d'avoir la prétention de détenir la vérité. Ces propositions visent davantage à fournir un processus qui, elle espère, contribuera au développement et à la pérennité de la ferme à dimension humaine et au modèle d'agriculture à privilégier.

On le sait, les tendances actuelles encouragent la concentration c'est-à-dire l'accroissement de la taille des entreprises agricoles, l'accroissement de l'endettement de ces dernières et par conséquent la baisse considérable de leur nombre sur le territoire québécois. La valeur des actifs agricoles est également considérablement à la hausse alors que le revenu net des agriculteurs a tendance à stagner depuis des années et il serait négatif sans les programmes gouvernementaux déjà en place.

Toutefois, on le sait, tant qu'il y aura du monde à nourrir, du monde qui ont faim, l'agriculture a un avenir...! À la lumière des quelques tendances qui viennent d'être énumérées, l'ARASH croit qu'il est urgent qu'on se questionne sur un des enjeux de base de cette Commission :

Qui fera l'agriculture de demain, pour qui et comment ?

Alors, qui fera l'agriculture de demain? Pour l'ARASH il est impératif que l'ensemble de la relève agricole qui le désire puisse avoir la chance de faire cette agriculture de demain. Pour qui? Évidemment, d'abord pour nourrir nos concitoyens et concitoyennes. Mais certainement pas au détriment des intérêts de ceux qui font cette agriculture : les productrices et producteurs agricoles. Comment? En freinant le modèle d'« agri-production » à la solde des intérêts exclusifs des grosses compagnies et des multinationales. En permettant plutôt aux agricultrices et agriculteurs d'être et de pouvoir rester autonomes, si tel est leur choix, quant à la gestion et à la prise de décisions sur leur entreprise et s'assurant de faire une agriculture en conformité avec les valeurs qui sont à la base de notre culture agricole québécoise.

Pour se faire, l'ARASH croit à l'importance et l'urgence de concrétiser les recommandations qui suivent :

Le résultat visé

1. L'État doit, à l'instar de l'UPA, par ses prises de position et ses actions, viser le résultat suivant : le maintien, le développement et la pérennité de fermes à dimension humaine (FDH), c'est-à-dire d'entreprises agricoles viables, vivables, transmissibles et durables qui sont la propriété de familles qui y travaillent et qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décisions tout en y fournissant l'essentiel du capital;

La stratégie proposée

2. Pour y arriver l'État, à l'instar de l'UPA, doit éviter de limiter la ferme à dimension humaine à une partie de ce qu'elle est (taille, volume de production, etc.) et adopter une *stratégie d'intervention globale* qui est basée sur la nécessité d'intervenir simultanément à plusieurs niveaux d'intervention complémentaires et sur la nécessité de mettre en interaction les solutions proposées à chacun de ses niveaux pour atteindre le but visé qui est le maintien, le développement et la pérennité de la FDH. Les niveaux d'intervention proposée sont les suivants :
 - La pérennité du modèle d'agriculture à privilégier;
 - La sécurité du revenu des agricultrices et des agriculteurs;
 - Le financement et la fiscalité des entreprises agricoles;
 - Le soutien au développement organisationnel des entreprises agricoles;
 - La cohabitation et l'environnement (l'entreprise agricole dans son milieu);

3. Pour assurer la pérennité de l'agriculture et de la FDH, l'État doit considérer les 10 caractéristiques du modèle d'agriculture à privilégier de l'UPA comme autant de résultats intermédiaires à atteindre pour concrétiser la FDH et assurer l'avenir d'une agriculture qui respecte nos valeurs. L'atteinte de ces 10 caractéristiques doit donc servir d'indicateurs à l'État qui lui permettront d'évaluer la pertinence et l'efficacité de chacune de ses prises de positions et de ses actions;
4. Pour assurer la sécurité du revenu des agricultrices et des agriculteurs, l'État doit agir concrètement, à l'instar de l'UPA, aux trois paliers d'intervention suivants. L'État doit donc favoriser dans ses actions et ses prises de positions, premièrement, l'accès à l'information et la formation qui viseront à améliorer la gestion faite sur les entreprises agricoles; deuxièmement, la consolidation et l'amélioration des outils collectifs de mise en marché des producteurs agricoles; troisièmement, la révision et la bonification de ses programmes de sécurité du revenu agricole;
5. Pour assurer un financement adéquat à la FDH, l'État doit, entre autres, s'assurer de l'instauration de mécanismes de financement qui respectent les différents stades de vie d'une entreprise agricole, notamment les quatre suivants :
 - l'accès à l'entreprise (et aux actifs agricoles nécessaires aux projets d'établissement);
 - la consolidation de l'entreprise (pour la rendre viable et vivable);
 - le développement de l'entreprise (pour la garder compétitive et pérenne);
 - la planification du transfert et de la retraite (pour assurer le renouvellement des générations);
6. En complémentarité au financement et aux recommandations précédentes, l'État doit développer une *Politique fiscale propre aux entreprises agricoles*, entre autres pour assurer le renouvellement des générations. Les mesures fiscales proposées dans cette Politique (en l'occurrence les 15 mesures fiscales déjà proposées par l'UPA au ministère des Finances du Québec) auraient également avantage à tenir compte des stades de vie d'une entreprise agricole;
7. Pour assurer le soutien nécessaire au développement organisationnel de la FDH, l'État doit offrir le soutien technique et financier nécessaire à l'instauration de services de formation spécifique et continue, de services conseils spécialisés non liés et de services de mentorat et de coaching. L'État doit également s'assurer, tout comme l'UPA, qu'il existe un équilibre au sein des services offerts entre l'importance accordée aux aspects économiques et l'importance accordée aux relations humaines;

Des solutions spécifiques à chacun des niveaux d'intervention

8. Enfin, pour assurer le maintien, le développement et la pérennité de l'agriculture faite sur des fermes à dimension humaine, l'État doit consulter régulièrement le monde agricole, notamment pour connaître les besoins en évolution de la relève agricole et les solutions qu'elle propose. Pour chacun des niveaux d'intervention de la stratégie visant à assurer l'avenir de la FDH, l'ARASH propose les pistes de solutions suivantes. (voir tableau de la page suivante)

STRATÉGIE D'INTERVENTION

POUR ASSURER LE MAINTIEN, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNITÉ DE LA FDH

NIVEAUX D'INTERVENTION	PISTES DE SOLUTION PROPOSÉES PAR L'ARASH
<p>1. Pour assurer la pérennité de la FDH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se concerter pour tous (État, agriculteurs, citoyens, etc.) intervenir simultanément à plusieurs niveaux afin d'assurer le maintien, le développement et l'avenir de notre agriculture via : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La définition d'un nouveau contrat social précisant le rôle et les responsabilités sociales de notre agriculture notamment au niveau de la santé, la sécurité et la souveraineté alimentaire de notre société ✓ La mise en application de cette stratégie d'intervention à plusieurs niveaux complémentaires pour assurer le maintien, le soutien, le développement et l'avenir de la ferme à dimension humaine comme moyen privilégié de vivre le modèle d'agriculture que nous désirons privilégier
<p>2. La sécurité du revenu des producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre et soutenir les stratégies à moyen et long termes de l'UPA pour assurer un revenu net équitable (Accroissement de la demande pour les produits du Québec, meilleure répartition de la richesse entre les maillons de la chaîne agroalimentaire, transparence des prix sur les marchés, consolidation de nos projets collectifs de mise en marché) <ul style="list-style-type: none"> - Soutien de l'État au développement de projets ciblés d'étiquetage des produits du Québec; ▪ Assurer une complémentarité entre les 3 paliers d'intervention suivants pour assurer des revenus nets décents : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des entreprises agricoles par des agriculteurs - Mise en marché collective - Programmes de soutien de l'État ▪ Favoriser l'autonomie des agriculteurs et de la relève agricole dans la gestion de leur entreprise et au niveau de leur pouvoir de décision via : <ul style="list-style-type: none"> - la <u>création de contrats types d'intégration</u> - la mise en place et le soutien de <u>structures de coordination verticale gérées par et pour les productrices et producteurs agricoles via leur plan conjoint</u> : <ul style="list-style-type: none"> ✓ qui offre les mêmes avantages, les mêmes garanties et les mêmes services que ceux offerts par l'intégration privée, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ une garantie d'approvisionnement en intrants, en animaux et ce, à un prix concurrentiel (ex. : <u>création de groupes régionaux d'achats d'intrants</u>); ○ une garantie de vente du produit visé à un prix déterminé (ex. : <u>implication accrue des agriculteur dans la transformation / distribution</u>); ○ l'accès à une expertise technique spécialisée au niveau de la production par le biais de services-conseils non liés; ✓ et qui sera capable éventuellement de s'autofinancer : <ul style="list-style-type: none"> ○ par la création d'un <u>Fonds de soutien spécifique</u> ou d'un <u>Fonds de solidarité agricole</u>;
<p>3. Le financement et la fiscalité des entreprises agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des modes de financement adaptés plus spécifiquement aux différents stades de vie d'une entreprise que sont : <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'entreprise (et aux actifs agricoles nécessaires à leurs projets d'établissement) - La consolidation de l'entreprise (pour la rendre viable et vivable) - Le développement (pour la maintenir à jour, la garder compétitive et la diversifier) - Le transfert et la retraite (la planification et la réalisation de ces étapes complémentaires) ▪ Offrir un financement sous forme de capital patient sans remboursement d'intérêt durant les cinq ans suivants l'établissement

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création d'un <i>Fonds de solidarité agricole</i> qui pourrait financer des projets d'établissement et d'un <i>Fonds collectif de retraite</i> pour la profession agricole ▪ La création d'une <i>politique fiscale spécifique au monde agricole</i> visant le renouvellement des générations nécessaire à la pérennité de l'agriculture via des mesures fiscales telles que: <ul style="list-style-type: none"> - Un régime d'épargne transfert; - La non imposition de la subvention à l'établissement - Un incitatif fiscal à la formule prêteur-vendeur de la FADQ - L'augmentation de la déduction pour gain en capital - Etc.
<p>4. Le soutien au développement organisationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et bonifier la Politique jeunesse volet établissement du MAPAQ en lui assurant le financement nécessaire à la concrétisation des objectifs prévus dans cette Politique, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Une structure d'orientation d'accueil et d'accompagnement de la relève agricole dans chaque direction régionale du MAPAQ qui offre obligatoirement, dans chaque région, les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ un <u>service d'étude et d'analyse des besoins</u> relatifs à chaque relève agricole se présentant en tant que requérant des services de cette structure d'accueil; ✓ un <u>service de référence</u> qui oriente les requérants vers les services-conseils étant en mesure de répondre à leurs besoins dans le processus d'établissement; ✓ un <u>service d'accompagnement et/ou de coaching</u> de la relève agricole qui aiderait les requérants : <ul style="list-style-type: none"> ◆ à avoir une vision d'ensemble des différentes étapes et ressources indispensables au processus d'établissement; ◆ à mettre en lien les conseils des différentes ressources consultées; ◆ en rencontrant, au besoin, les ressources avec eux afin des les aider à comprendre et à défendre leurs besoins. - La mise en place de <u>structures de mentorat</u> pour le bénéfice de la relève agricole; - Accroître l'accessibilité à la <u>reconnaissance des acquis</u> et développer les outils nécessaires; - Appuyer des <u>projets innovateurs</u> (incubateurs d'entreprise, prospection de la relève, banque de fermes, etc.) ▪ Instaurer des <u>crédits d'heures significatifs pour avoir accès à des services-conseils</u> dès l'avant-projet, de même qu'à toutes les étapes subséquentes de la planification à la réalisation du projet d'établissement; ▪ Développer un <u>réseau de services-conseils non liés</u> accessible et compétitif par rapport à ce qui est offert par l'intégration privée;
<p>5. Cohabitation et l'environnement</p>	<p>L'ARASH n'a pas cru bon extrapoler davantage sur les situations problématiques vécues à ce niveau d'intervention, sur les enjeux de ces situations de même que sur les solutions à apporter pour améliorer ces mêmes situations. L'ARASH invite donc les lecteurs du présent mémoire de même que l'ensemble des personnes et organismes qui travailleront au maintien, au développement et à la pérennité de la ferme à dimension humaine à proposer des pistes de solutions.</p>

L'ARASH croit que la mise en œuvre des recommandations et des pistes de solutions qui précèdent contribuera à assurer à la relève agricole un avenir en agriculture. Autrement dit, si elles sont appliquées dans le respect de la stratégie d'intervention présentée pour assurer l'avenir le la FDH et du modèle d'agriculture privilégié par l'UPA, les pistes de solutions proposées contribueront significativement à :

***Aider la relève agricole à cultiver sa passion
afin qu'elle puisse continuer à produire dans l'avenir
pour et à la santé de la société !***